AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE STRASBOURG

Tél. 34-14-63 - Poste 93

(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MOSELLE, VOSGES)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux : Cité Administrative, 2, Rue de l'Hôpital Militaire STRASBOURG

C. C. P. : STRASBOURG 55-08-86

ABONNEMENT ANNUEL 15 F.

22 Février 1966

Supplément N°1 au bulletin du mois de Février 1966.

/ Information /

ARBUSTES A PETITS FRUITS

Groseilliers - Cassissiers

TEIGNE DU GROSEILLIER (Région du Toulois)

Un certain nombre d'observations biologiques faites dans les cultures de la région du Toulois (Secteur de Lucey en particulier) ont permis de noter une reprise d'activité des chenilles de Teigne du groseillier et les premières pénétrations dans les bourgeons.

En conséquence, il apparaît opportun d'effectuer dès maintenant dans toutes les cultures ayant souffert des attaques de Teigne du groseillier au cours de l'année dernière, un traitement insecticide avec un produit à base de D.D.T., de préférence en émulsion. Ce traitement devra être renouvelé d'ici une dizaine de jours, soit avec le même produit, soit avec un Oléoparathion si la température est alors suffisante (au moins 12°).

NOTE SUR LA TEIGNE DU GROSEILLIER

L'adulte est un papillon de 15 mm d'envergure aux ailes antérieures brun sombre, légèrement violacées ; les ailes postérieures sont gris-pourpre, ciliées sur le bord. La larve 8 - 10 mm, est de couleur vert clair.

Les jeunes chenilles hivernent en état de diapause, sous les écorces du groseillier et du cassissier, rarement du groseillier à maquereau. Elles abandonnent leur retraite, en février-mars suivant les conditions climatiques de l'année et pénètrent dans les bourgeons. Elles ont à ce moment une coloration rouge vif. Leur croissance est alors rapide ; elles abandonnent le bourgeon désséché pour en gagner un autre et peuvent ainsi détruire 3 à 7 bourgeons ; une sciure mélangée aux excréments, s'écoule des bourgeons attaqués. La nymphose a lieu généralement entre la mi- et la fin- avril. Les papillons volent en mai et déposent leurs oeufs sur une baie de groseillier ou de cassissier.

Les chenilles qui éclosent une dizaine de jours plus tard, causent quelques dommages aux fruits, avant de se réfugier sous les écorces où elles restent immobiles jusqu'à la fin de l'hiver.

../..

Toutes régions

GRANDE CULTURE

Colza

CHARANCON DE LA TIGE DU COLZA

Des sorties de Charançons de la tige du colza, ont été notées à partir de la mi-février. Ces sorties pourront s'intensifier au cours des prochains jours, surtout si la température se maintient relativement douce pour la saison.

Afin d'assurer la protection des cultures, un traitement devra être réalisé avant le 1er mars, date à laquelle, les premières pontes pourront se produire.

Pour des considérations économiques et compte tenu de l'action possible des insecticides de synthèse sur les parasites du Charançon ou autres hyperparasites, il est conseillé de limiter le nombre d'interventions. Un seul traitement appliqué à une période bien choisie, suffit généralement à protéger les colzas des attaques de ce parasite.

Pour le choix du produit, se référer à la liste des pesticides homologués et en autorisation provisoire de vente (rubrique Charançons des tiges).

PROBLEME DE DESHERBAGE CHIMIQUE

LA DESTRUCTION DU VULPIN ET DE L'AGROSTIDE DANS LES CULTURES DE BLE D'HIVER

Depuis quelques années, on constate la progression du Vulpin et de l'Agrostide dans certaines cultures, principalement le blé d'hiver. Le Vulpin est présent dans toutes les régions. L'Agrostide se remarque particulièrement dans les cultures du Nord de l'Alsace et du Sundgau (Haut-Rhin).

Ces adventices sont très nuisibles ; elles affaiblissent les céréales et provoquent des diminutions sensibles de rendement.

Différents produits bénéficiant d'une autorisation provisoire de vente et récemment mis à la disposition des agriculteurs, peuvent être employés en se conformant rigoureusement aux conditions données par les fabricants.

1) Le DICHLOBENIL (Casoron 133): Il ne peut être utilisé que dans des conditions bien précises et il est déconseillé sur sols sableux, caillouteux ou humifères, de même qu'en terre "battante".

Ne traiter que des blés sains, denses et vigoureux, semés à plus de 2 cm de profondeur, en sol exempt de grosses mottes. L'application doit être faite pendant le tallage de la céréale, le stade optimal est le stade trois talles ; ne plus traiter en fin de tallage, lorsque le blé se redresse. La période favorable dans nos régions est fin février - début mars. Ne pas traiter si l'on craint une pluie dans les dix heures qui suivent le traitement. Respecter scrupuleusement la dose indiquée de 3 kg de matière active à l'hectare (6 kg de produit commercial) après avoir étalonné très sérieusement l'appareil (ne pas hésiter à renouveler l'opération deux ou trois fois et contrôler la vitesse précise du tracteur).

../..

Pulvériser sous faible pression (3 à 5 kg) et utiliser des jets coniques ; un débit de 600 l./hectare est recommandé ; jalonner le champ et règler convenablement la rampe pour obtenir une couverture très régulière.

L'action du Dichlobénil est assez lente et ne se manifeste qu'après 4 à 5 semaines. Cet herbicide est également actif sur Agrostis, Ray-Grass et sur certaines dicotylédones.

2) La METHOTHRYNE ou TRIAZINE G.36.393 (Gésaran 25) : Ce produit est destiné spécialement à la lutte contre le Vulpin des champs, mais il agit également contre diverses dicotylédones au stade plantules et peut permettre d'éviter un traitement spécifique à l'égard de ces mauvaises herbes.

On peut effectuer le traitement à partir du début du tallage jusqu'à la fin de celui-ci. Toutefois, il semble que ce soit au début du tallage du blé (1 à 2 talles) que le traitement a le plus d'efficacité. Le stade du Vulpin est sans importance.

La dose autorisée est de 1,250 kg de matière active à l'hectare, mais le fabricant recommande d'ajuster la dose à un certain nombre de conditions locales (lire attentivement la notice d'emploi du produit). Les conditions d'utilisation sont également très précises. Ne pas traiter si le sol est couvert de neige (même partiellement), si la terre est gorgée d'eau (même si l'on peut pénétrer dans la culture), sur des blés semés trop clairs, etc...

3) Le Mélange METHOTHRYNE - SIMAZINE (Gésaran 2079): Cette formule est destinée particulièrement à la destruction de l'Agrostide Jouet du Vent. Ce mélange est également utilisable en cours de tallage. La dose autorisée est de 2,500 kg de spécialité commerciale à l'hectare et là encore, il est conseillé de se conformer le mieux possible aux indications données par le fabricant.

La SIMAZINE employée seule n'est pas autorisée.

Les Contrôleurs,
J.BERNARD et C. GACHON.

L'Inspecteur,
J. HARRANGER

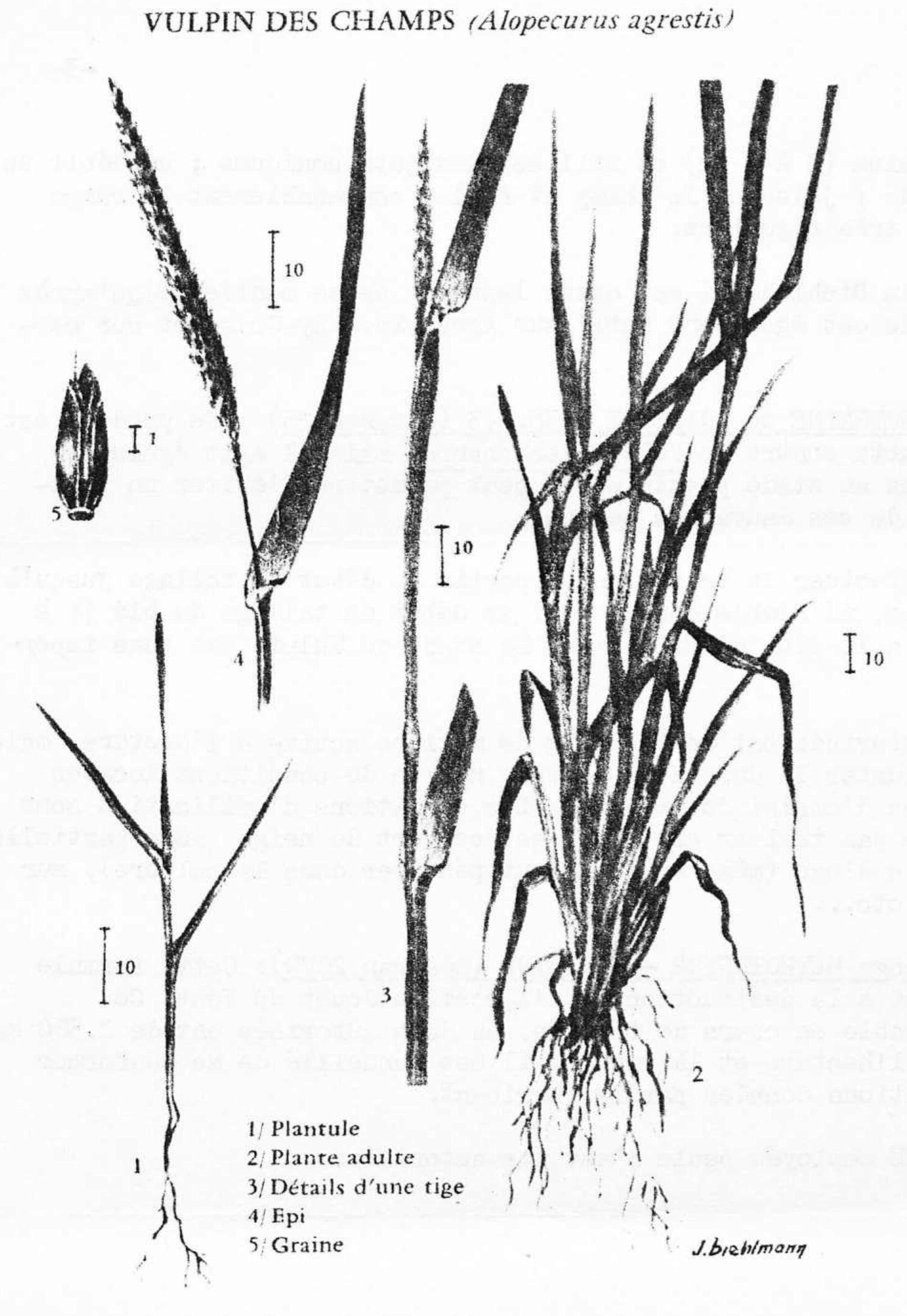
Imprimerie de la Station de STRASBOURG
Directeur-Gérant : L. BOUYX.

AGROSTIDE
JOUET DU VENT

Cliché FLY-TOX.

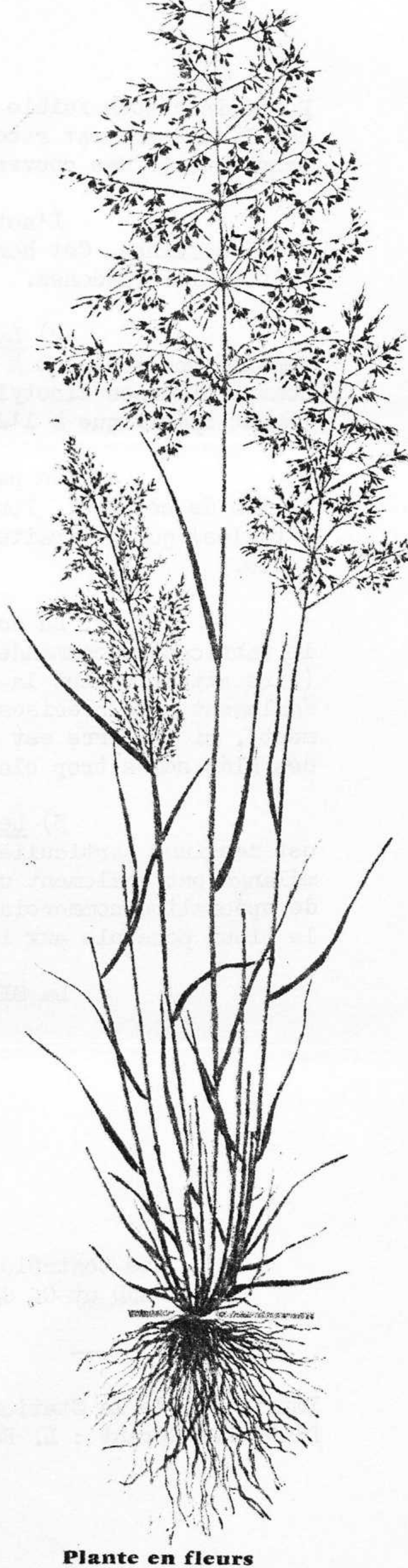
DOCUMENTATION E N S A. GRIGNON.

VULPIN DES CHAMPS *(Alopecurus agrestis)*



1/ Plantule
2/ Plante adulte
3/ Détails d'une tige
4/ Epi
5/ Graine

COLLECTION " LES ENNEMIS DES CULTURES " **M. PONSOT Éditeur**



Plante en fleurs
réduction 3,5

DOCUMENTATION D'APRES E. KORSMO